RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **MAIRIE** De THÉLIS-LA-COMBE

Procès-Verbal

Réunion du conseil municipal

En séance publique le 17 juillet 2020

Excusés: Berne Bernadette ; Villevieille Marie Christine

Procurations : Berne Bernadette à Vanel Régis, Villevieille Marie Christine à Gonon Bernard

Présents: Berne Francis, Deygas Raymonde, Fanget Régis, Gonon Bernard, Oriol Thierry, Richard-

Rivory Carole, Rouchouze Christian, Trouiller Franck, Vanel Régis.

Secretaire de seance : Richard-Rivory Carole

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2020 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

1 – Délibération délégation au maire:

La préfecture a formulé des réserves sur la délibération prise le 27 mai dernier concernant les pouvoirs que le conseil municipal attribue au maire. Mr le maire donne lecture des rectifications qu'il convient d'apporter pour valider cette délibération. Après en avoir débattu le conseil municipal vote cette nouvelle délibération à l'unanimité.

2 – Retrait délibération relative aux commissions communales :

La préfecture a formulé des réserves sur la délibération prise le 27 mai dernier concernant la composition de la commission d'appel d'offres. Il convenait de nommer un délégué en plus, Cette délibération est donc annulée par le conseil municipal à l'unanimité.

3 – Délibération élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Mr le maire donne lecture des rectifications qu'il convient d'apporter pour valider cette délibération. Apres en avoir débattu le conseil municipal procède au vote des délégués. Le maire étant d'office président de la commission. Sont donc élus :

Commission Appel d'offres

Titulaires: Berne Francis, Oriol Thierry, Trouiller Franck.

Suppléants: Richard-Rivory Carole, Gonon Bernard, Christian Rouchouze

4 – Délibération mise en place de la commission communale des impôts directs :

Mr le maire donne lecture de la liste des 24 personnes qu'il propose pour participer à cette commission communale des impôts. L'administration fiscale ne retiendra que 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants). Après en avoir débattu le conseil municipal vote cette nouvelle délibération à l'unanimité.

5 – Délibération acquisition de terrain :

Mr le maire donne lecture d'un courrier de Mr Jean Blachon proposant de céder gratuitement à la commune une parcelle de terrain de 149 m². Après en avoir débattu le conseil municipal accepte à l'unanimité cette cession de terrain permettant un accès plus facile aux habitations de La Célarie. La commune prendra en charge les frais d'acte notariés.

6 - Election des délégués au SIEL :

Mr le maire informe le conseil qu'il convient de nommer des délégués à ce syndicat. Apres dépôt des candidatures et des votes le conseil valide l'élection à l'unanimité :

Titulaire : Trouiller Franck Suppléant : Berne Francis

7 – Election des délégués au SICTOM :

Mr le maire informe le conseil qu'il convient de nommer des délégués à ce syndicat. Apres dépôt des candidatures et des votes le conseil valide l'élection à l'unanimité :

Titulaires: Rouchouze Christian, Deygas Raymonde. Suppléants: Oriol Thierry, Vanel Régis

<u>6 – Election délégué AGEDI :</u>

Mr le maire informe le conseil qu'il convient de nommer un délégué à ce syndicat. Apres dépôt des candidatures et des votes le conseil valide l'élection à l'unanimité :

Titulaire : Fanget Régis

7 – Rapport du maire sur l'eau et l'assainissement exercice 2019 :

Pour le réseau d'eau potable

Mr le maire donne lecture du rapport annuel :

En résumé en 2019 : 101 abonnés consomment 5576 mètres cube d'eau sur les 5968 produits soit une perte sur le réseau de 392 mètres cube. Le rendement du réseau est de 93,4 %. La consommation augmente par rapport à l'année 2018 de 29%.

L'abonnement est de 64 euros, le prix du mètre cube est de 1,15 euros, la redevance pollution est de 0.27 euros le mètre cube. Cinq prélèvements ont étés réalisés le taux de conformité est de 100%.

Pour l'assainissement collectif

Nombre d'abonnés: 5

La participation demandée aux usagers est de 0,42 euros/mètre cube, la redevance pour modernisation des réseaux est de 0.15 euros/mètre cube.

Pour l'assainissement non collectif

Nombre d'habitants ayant un assainissement non collectif : 153.

95 installations ont été contrôlées depuis la création du service et 28 ont été mises en conformité.

8 – Vente de bois de chauffage :

Une quantité de bois de chauffage était disponible le long le da RD 29 vers le poteau d'incendie, une offre de prix, sous pli cacheté est parvenue en mairie avant le 30 juin, après ouverture le conseil attribue le lot de bois à Richard Ludovic.

Pour un montant de 60 euros, le bois devra être récupéré avant le 1°octobre. L'acquéreur prendra toutes les dispositions nécessaires pour évacuer ce bois en toute sécurité (assuranceetc).

QUESTIONS DIVERSES:

<u>Salle sous la mairie</u>: Avancement des travaux : La pose du carrelage se fera dès réception (à cause du confinement il y a des délais supplémentaires d'approvisionnement).

Thélis Infos:

Le bulletin municipal a été distribué, il est regrettable que des particuliers n'aient pas encore de boite aux lettres.

Choix prestataire entretien du réseau AEP :

L'entreprise SAUR a effectué avec les élus une visite d'une partie du réseau. L'entretien de cette partie du réseau aura lieu dans quelques semaines.

Fibre :

Un RDV est pris avec le SIEL le 29/07/20 afin de traiter le problème de connexion à la fibre de Mr et Mme Maréchal.

Lutte contre l'ambroisie :

Le 2 juillet une réunion destinée aux agents et aux élus a été organisée à Bourg-Argental pour faire le point sur les obligations réglementaires et les pratiques de gestion de lutte contre l'ambroisie.

Un compte rendu de la réunion a été fait par Deygas Raymonde.

La séance est levée à 22h